

DROITS Trop d'adhérents ne font pas valoir leurs droits par méconnaissance de leur existence, souvent par peur de la complexité des démarches administratives ou effrayés par l'image de précarité que peuvent renvoyer certaines prestations.

Un accompagnement pour lutter contre le non-recours aux droits

Qu'est-ce que le « rendez-vous prestations » ?

Ce rendez-vous permet de faire le point sur les droits, quel que soit le domaine : santé, famille, retraite, action sociale et prestations de protection sociale complémentaire.

Lors de ce rendez-vous, le conseiller MSA s'assure que la famille bénéficie de la totalité de ses droits selon sa situation personnelle, la composition familiale et ses ressources. Il apporte un accompagnement dans les démarches pour faire, le cas échéant, de nouvelles demandes de prestations ou de services. Il informe et oriente, au besoin, vers des partenaires et organismes externes.

Le rendez-vous naissance : C'est une rencontre privilégiée pour les futurs parents.

Elle est proposée par le service social aux futurs parents ayant transmis la déclaration de grossesse au service santé de la MSA. Il s'agit d'un rendez-vous personnalisé avec une conseillère sociale de territoire (CST) afin d'informer les familles sur leurs droits en lien avec l'arrivée d'un nouvel enfant et d'orienter vers les services et actions existants sur le territoire.

En fonction des possibilités des parents, le rendez-vous peut avoir lieu à la MSA ou en agence, dans un lieu de proximité, comme la mairie, ou au domicile des allocataires.

Cette rencontre permet de présenter la MSA, son guichet unique et le service action sanitaire et sociale, et de vérifier que l'allocataire dispose de tous les droits auxquels il peut prétendre :

- Les droits légaux (congé

maternité/paternité, indemnités journalières, allocation de remplacement, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation logement, complémentaire santé solidaire, rattachement de l'enfant en ce qui concerne la santé et les prestations familiales...);

- Les droits extra légaux (aides aux vacances et aux loisirs, soutien aux familles travaillant en horaires atypiques, aide à domicile aux familles, prêts...).

Un temps d'échange est consacré au mode d'accueil de l'enfant envisagé avec la présentation des différents services et structures présents sur leur territoire : Relais petite enfance (RPE), Protection maternelle infantile (PMI), structures d'accueil collectif (micro-crèche, crèche, halte-garderie...) et accueil individuel (assistantes maternelles, garde

à domicile), actions parentalité du territoire et médiation familiale... en lien avec l'activité professionnelle.

La conseillère sociale de territoire est un interlocuteur privilégié pour ces parents et peut être recontactée à tout moment.

Le rendez-vous d'affiliation : un plus à la MSA Poitou

Lors de la création d'une nouvelle entreprise agricole ou de l'entrée dans une entreprise agricole existante, la MSA accompagne le nouvel installé dans les démarches. Le conseiller en protection sociale prend un premier contact, généralement par téléphone, pour faire le point sur le dossier et demander les pièces nécessaires à fournir au dossier pour l'affiliation. Un rendez-vous est ensuite fixé pour aider le nouvel installé

à remplir son dossier d'affiliation.

Des explications sont données sur la MSA, le guichet unique, le calcul des cotisations, le montant et modalités de paiement, les services MSA, les services en ligne et, en fonction de la situation de l'assuré, un tour d'horizon des droits sociaux (santé, famille) est également fait pour détecter les droits potentiels auquel aurait droit l'assuré.

Après le rendez-vous, le conseiller transmet le dossier au service cotisations non-salariés pour l'enregistrement. Une attestation d'affiliation est ensuite envoyée à l'assuré.

Depuis leur création, la MSA a réalisé plus de 208 000 rendez-vous prestations, avec une progression de plus de 15 % chaque année depuis 2018.